



| ICAO



INTERNATIONAL CIVIL AVIATION ORGANIZATION

A UN SPECIALIZED AGENCY

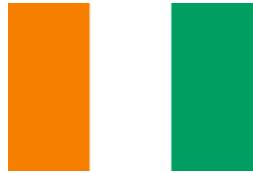
**Pratiques nationales de gestion des
fréquences – Côte d'Ivoire**



Atelier virtuel sur la gestion des fréquences aéronautiques – Région WACAF
4 au 5 décembre 2025

*Virtual Workshop on Aeronautical Frequency Management for the WACAF Region,
from 4 to 5 December 2025*





COULIBALY SIONHAGNIGUI

Chef du service CNS
ANAC Côte d'Ivoire



Plan de la présentation



01

Introduction

02

Règlementation
aéronautique relative
aux télécommunications
aéronautiques

03

Etat des lieux des
communications
aéronautiques en Côte
d'Ivoire

04

Processus d'assignation des
fréquences

05

Conclusion

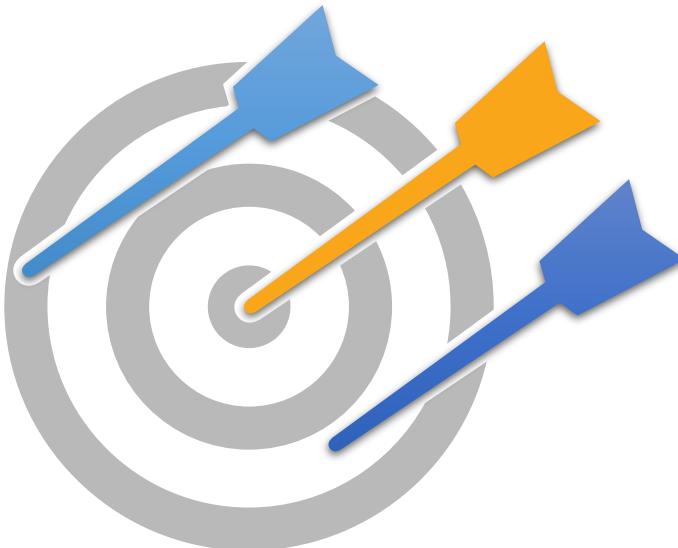
01 Introduction

Objectifs de la
présentation



1. Introduction

Objectifs de la présentation



Fournir un aperçu des dispositions règlementaires nationales relatives au spectre de fréquences radioélectriques aéronautiques



Faire l'état des lieux des communications aéronautiques en Côte d'Ivoire



Présenter le processus d'assignation des fréquences aéronautiques en Côte d'Ivoire

02

Règlementation aéronautique relative aux télécommunica- tions aéronautiques



2. Règlementation aéronautique de Côte d'Ivoire relative aux télécommunications aéronautiques

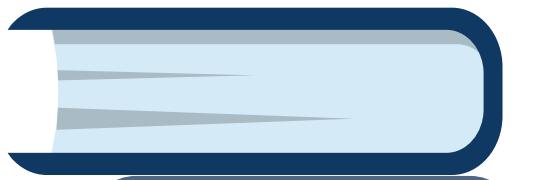
7

Règlements

*Transposition de l'annexe 10 volume 1 à 6 en
Règlementation aéronautique de Côte d'Ivoire (RACI)*

RACI 5004

Volume 1



Volume 2



Volume 3



Volume 4



Volume 5

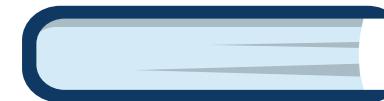


Volume 6



Guide pour les exploitants

GUID ANS 5124



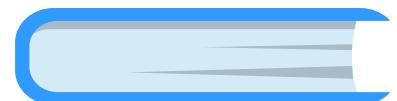
*Guide relatif aux demandes
d'assignation de fréquences
aéronautiques*

GUID ANS 5125



*Guide relatif à la gestion des
brouillages fréquences
aéronautiques*

Procédures ANAC (inspecteurs)



*Procédure pour l'assignation de
fréquences aéronautiques*



*Procédure pour la gestion
des cas de brouillages
fréquences aéronautiques*



ICAO

03

Etat des lieux des systèmes de télécommunications aéronautiques en Côte d'Ivoire



3. Etat des lieux des communications aéronautiques en Côte d'Ivoire

9



Aéroports/ Aérodromes

- Aéroport international Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan, équipé d'une tour de contrôle et de systèmes de communication avancés pour gérer le trafic aérien
- Aéroports domestiques desservis par Air Côte d'Ivoire (6)
- Aérodromes privés, Héli plateformes, hélistations (communications aéronautiques)



Services de Contrôle de la Circulation Aérienne (ATC)

- assurés sur les aéroports d'Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, San Pedro (*gestion des mouvements d'aéronefs, communication avec les pilotes et maintien de la sécurité de l'espace aérien*)
- Deux ANSP (ASECNA, SODEXAM)
- 1 RSC



Systèmes de Surveillance

- radar secondaire (ABJ), ADS B par satellite (ASECNA) déployés pour surveiller en temps réel la position des aéronefs dans l'espace aérien, permettant ainsi un contrôle efficace du trafic



ICAO



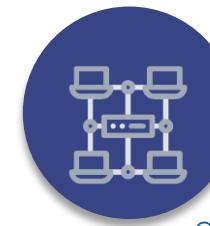
Systèmes de Navigation

- VOR/DME (7), les équipements d'atterrissement aux instruments ILS (Instrument Landing System) (4) pour garantir des atterrissages précis par mauvais temps.



Exploitants d'aéronefs

- Aéronefs immatriculés en RCI (TU)
- Six compagnies aériennes nationales
- 11 organismes de maintenance
- 1 aéroclub



Réseaux de Communication au Sol

- réseaux de communication au sol, y compris les liaisons radio, les systèmes de communication vocale et les liaisons de données pour assurer une communication fluide entre les aéronefs et le personnel au sol.

3. Etat des lieux des communications aéronautiques en Côte d'Ivoire

10

3.2 Les systèmes CNS



COMMUNICATION

Fréquences destinées aux systèmes de communication vocale (HF, VHF, **SB-VHF, ATIS...**) et de liaisons de données (CPDLC),

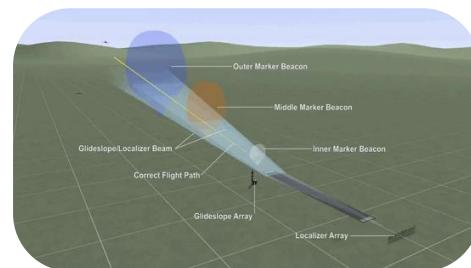


ICAO

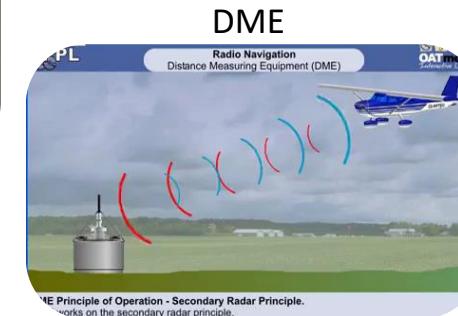


NAVIGATION

Fréquences destinées aux systèmes de navigation aéronautique (NDB, VOR, DME, ILS ...)



Instrument Landing System



DME



SURVEILLANCE

Fréquences destinées à la surveillance (RADAR primaire, SSR, ADSB, ADSC, ADSE, GBAS, SBAS ...)



04

Processus d'assignation des fréquences aéronautiques

4.1 Différents acteurs

*4.2 Procédure d'assignation des
fréquences aéronautiques*

*4.3 Logigramme de la procédure
d'assignation*



4. PROCESSUS D'ASSIGNATION DES FREQUENCES AERONAUTIQUES

12

1

ANAC (affectataire des fréquences aéronautiques)

- traite les dossiers de demande d'assignation de fréquences aéronautiques en collaboration avec toutes les parties prenantes

2

AIGF

- réalise le contrôle des fréquences à priori et un contrôle de conformité à postériori.
- notifie l'assignation des fréquences à l'UIT

3

OACI (bureau régional WACAF)

- assure la coordination (au jour le jour) des assignations de fréquence avec les autorités nationales de l'aviation civile

4

Entité à l'origine de la demande

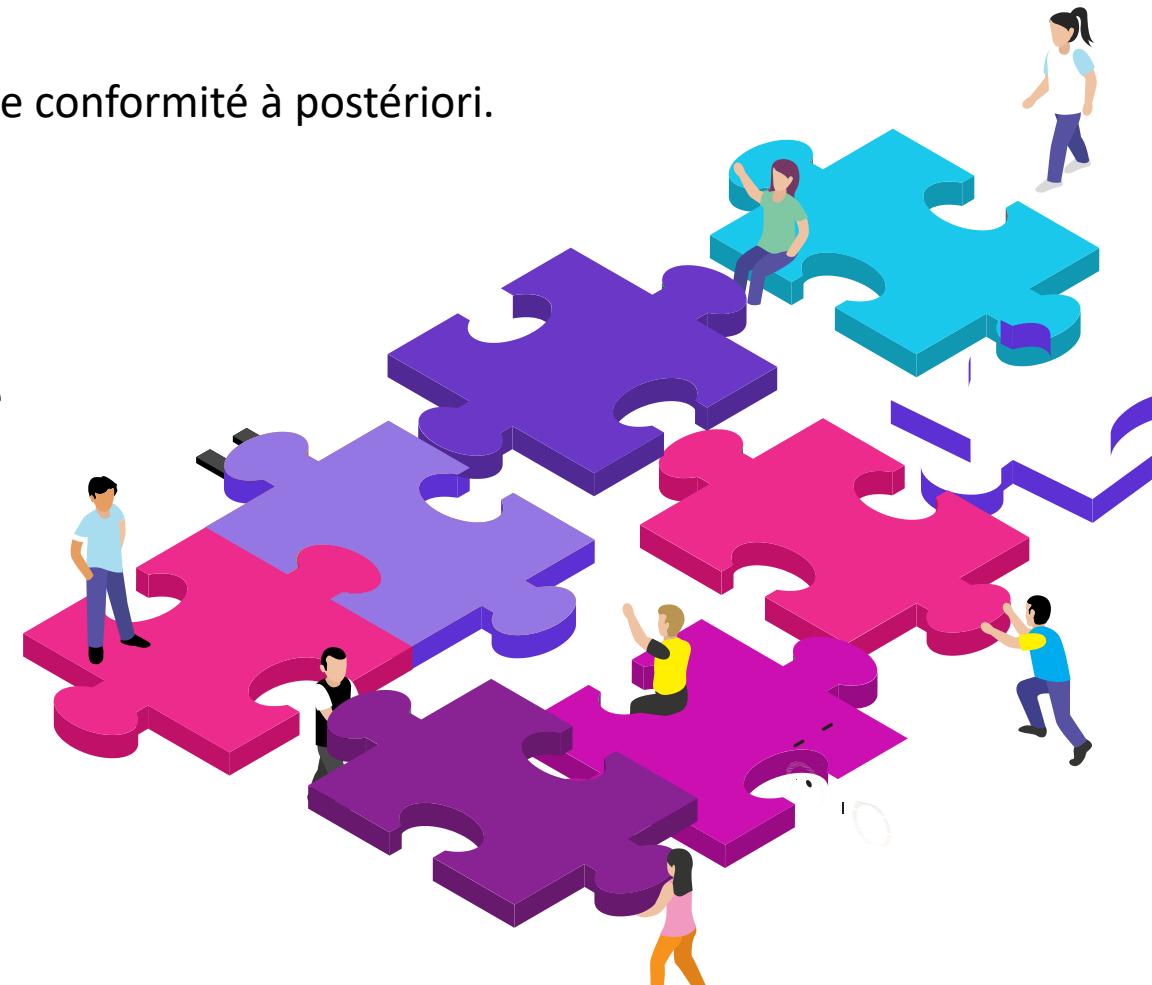
- adresse à l'ANAC une demande d'assignation de fréquences aéronautiques formelle.

5

Autres affectataires (en cas de bande en partage)

DGAMP, ARTCI, HACA


4.1 LES DIFFERENTS ACTEURS



4. PROCESSUS D'ASSIGNATION DES FREQUENCES AERONAUTIQUES

13

4.2 LES ETAPES DU PROCESSUS



PHASE 1

Analyse préliminaire de la demande

- 1) Réception du dossier
- 2) Vérification de la complétude
- 3) Sélection de la fréquence
- 4) Vérification de la disponibilité de la fréquence (**base de données nationales des fréquences aéronautiques**)
- 5) Étude technique préliminaire avec l'outil OACI VHF Finder



PHASE 2

Evaluation (niveau régional)

- 1) Transmission à l'OACI
- 2) Etude de compatibilité électromagnétique (OAC bureau régional WACAF)



PHASE 3

Contrôle de disponibilité de la fréquence

- 1) Contrôle d'occupation et de la disponibilité de la fréquence par l'AIGF



PHASE 4

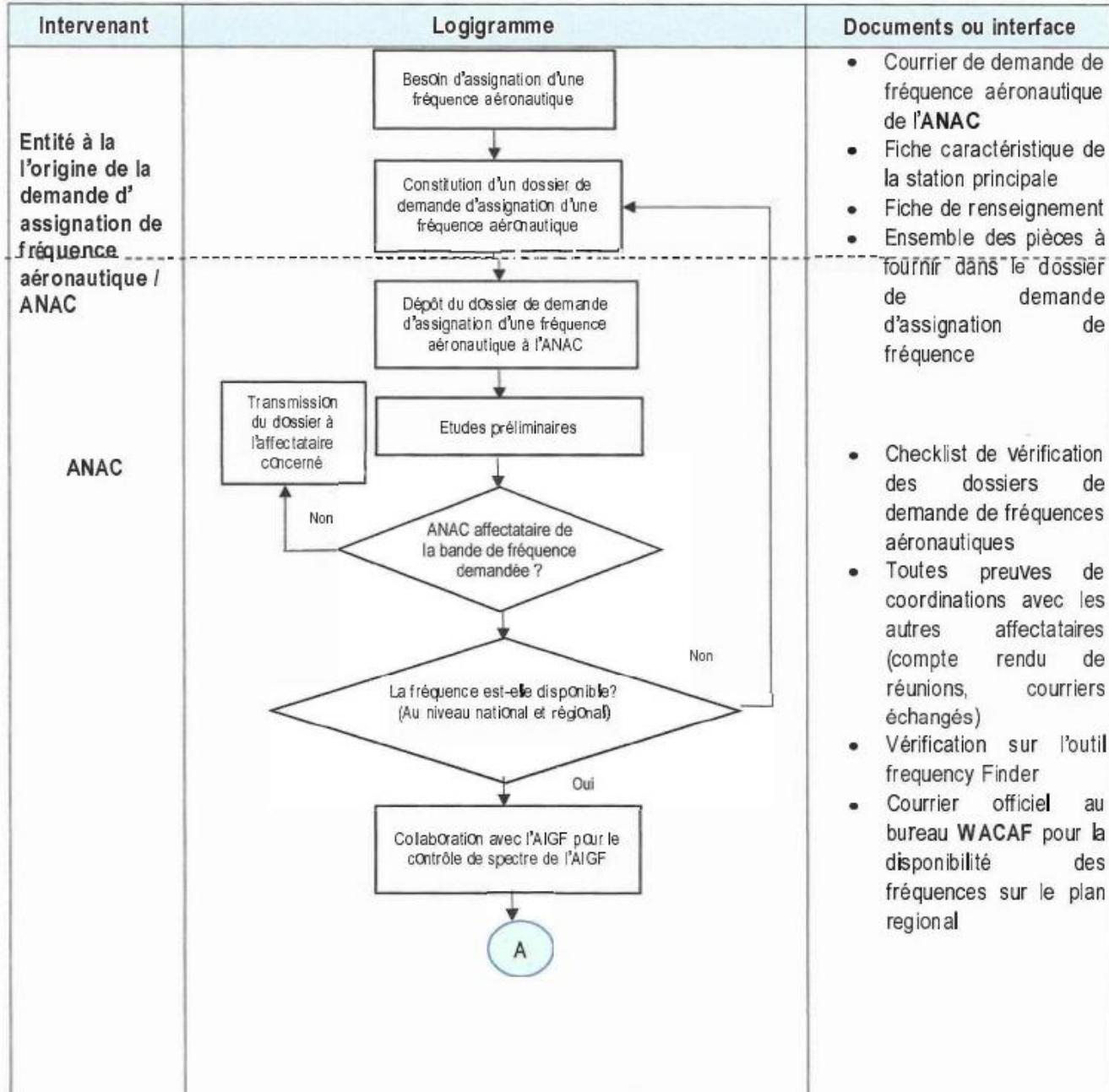
Assignation officielle

- 1) Délivrance d'une licence d'utilisation de la fréquence (3 années) renouvelable
- 2) Notification à l'AIGF en vue de la notification à l'IUT
- 3) Contrôle de conformité des installations



4. PROCESSUS D'ASSIGNATION DES FREQUENCES AÉRONAUTIQUES

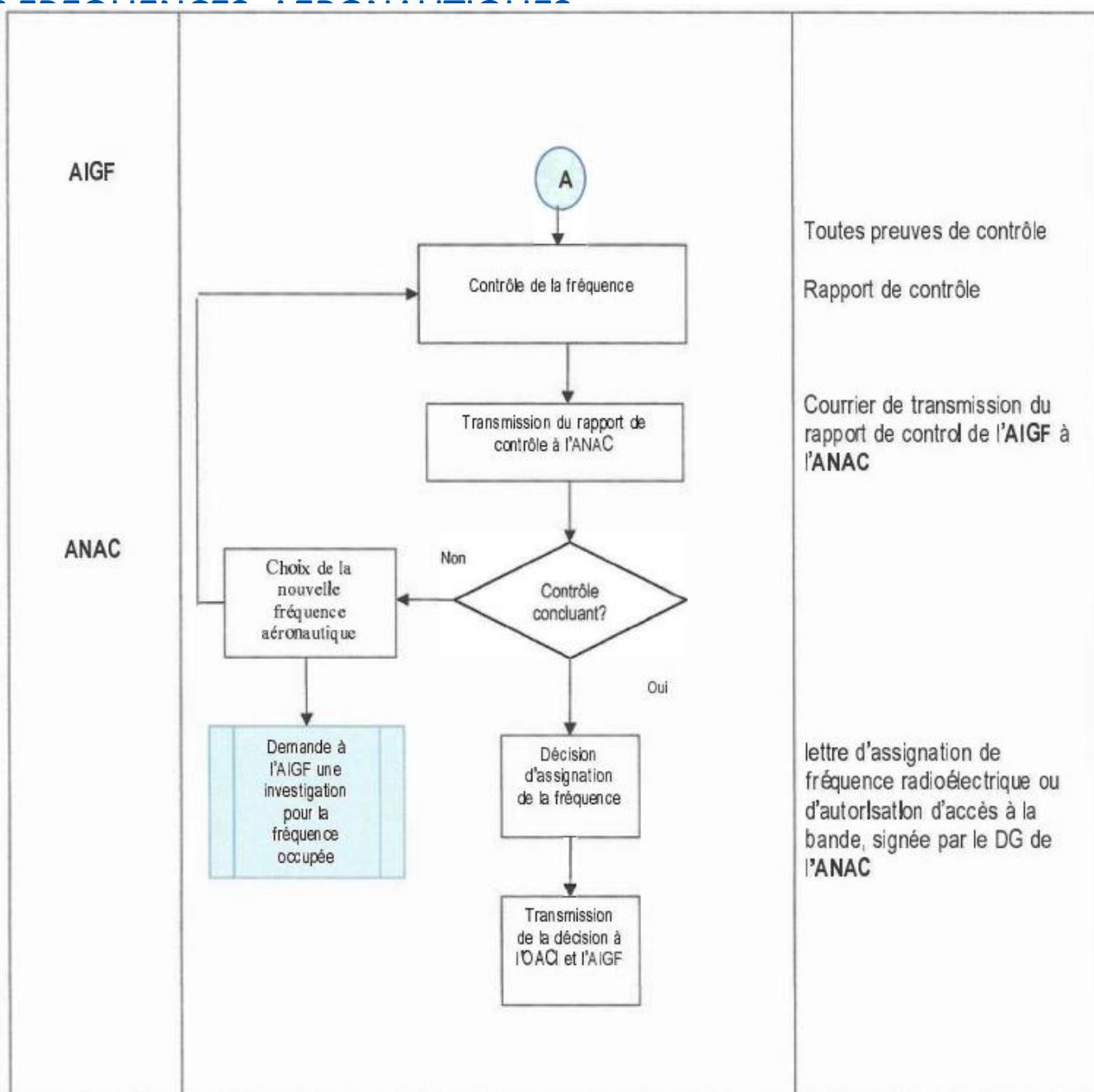
4.3 Logigramme de l'assignation



ICAO

4. PROCESSUS D'ASSIGNATION DES

4.3 Logigramme de l'assignation

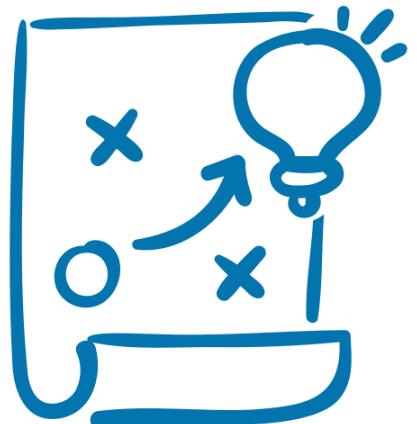


5 Conclusion



5. Conclusion

- La modernisation des systèmes de communication aéronautique est en cours, intégrant des technologies avancées pour une communication plus rapide et fiable entre les aéronefs et le sol.
- Un processus continu de mise à jour des réglementations, des guides et des procédures pour répondre aux évolutions technologiques et aux besoins liés aux fréquences aéronautiques, accompagné d'actions de sensibilisation menées par l'ANAC en collaboration avec l'AIGF et l'ensemble des parties prenantes.
- La mise en œuvre du Mémorandum d'Entente (MoU) entre l'ANAC et l'AIGF, signé en 2019, favorise une collaboration renforcée entre l'ANAC et AIGF et participe à l'amélioration continue de la sécurité et de sûreté de l'aviation civile en Côte d'Ivoire ■ ■



— Thank You

